

COMMUNE DE SAINT-PREX

PLAN D'AFFECTATION ■ "LE MOTTY"

Approuvé par la Municipalité de Saint-Prex dans sa séance du 12 septembre 2022
Amendements approuvés par la Municipalité de St-Prex dans sa séance du 12 août 2024

Le Syndic : Stéphane PORZI La Secrétaire : Ariane GUYOMARD

Soumis à l'enquête publique du 2 novembre 2022 au 1er décembre 2022
Soumis à l'enquête publique complémentaire du 23 août au 21 septembre 2024

Le Syndic : Stéphane PORZI La Secrétaire : Ariane GUYOMARD

Adopté par le Conseil communal de Saint-Prex dans sa séance du

Le Président : Louis-Claude PITTET La Secrétaire : Anne DEVAUX

Approuvé par le Département compétent, Lausanne, le

La Cheffe du Département :

Entrée en vigueur, le

CEA valloiton et chanard SA architectes - urbanistes FSU Lausanne, le 9 avril 2025
rue de Bourg 28 1003 Lausanne tél. 021 310 01 40 info@ceapartners.ch
17020 DC SH 010 Saint-Prex / 17020 Motty / 05 plans / 17020_add_motty_20_ajoutations.vwx

Plan de base établi conformément aux données cadastrales fournies le 21 août 2017 par :

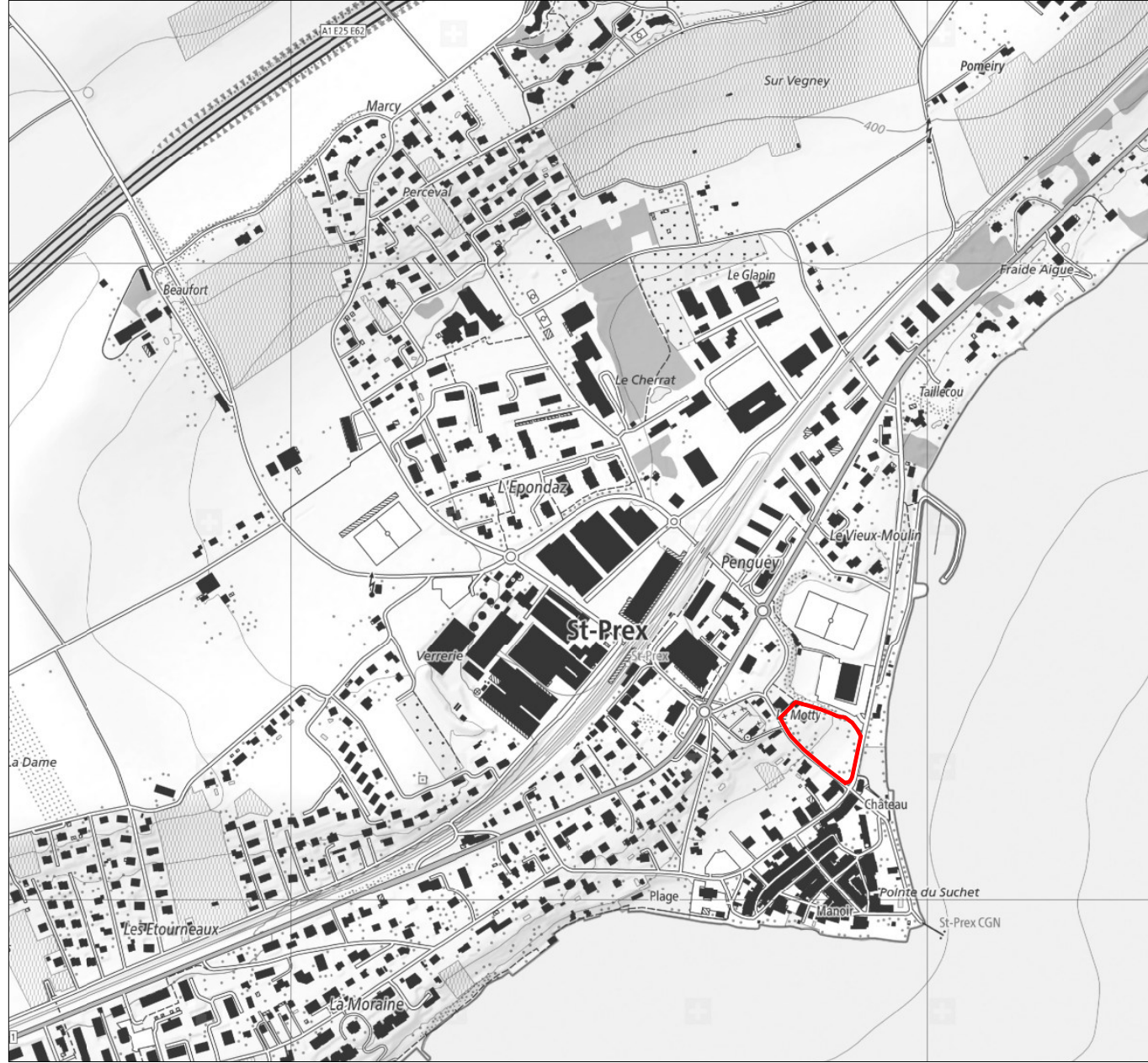
BBHN SA
Ingénieurs EPF - HES
Géomètres brevetés
Avenue de Lancy 17b
1110 Morges

Authentifié conformément à l'article 12 RLATC par **Ariel Guex**, ingénieur géomètre breveté, à Morges,
le : 8 août 2024

SITUATION

échelle 1:10'000

coordonnées moyennes : 2°52'4'30" / 1°14'8'250



Source : www.geoplanet.ch © Etat de Vaud, géodonnées © Swisstopo

PLAN DE DÉTAIL



ÉTAT FONCIER

échelle 1 : 500

N° Parcelle	Propriétaire	Superficie
134	S.I. Norimob A SA	8'999 m²
TOTAL		8'999 m²

DÉSIGNATION DU TYPE DE ZONE

échelle 1:1'000

- périmètre du plan d'affectation "Le Motty"
- zone centrale 15 LAT
 - zone de verdure 15 LAT



LÉGENDE DU PLAN DE DÉTAIL

échelle 1 : 500

- périmètre du plan d'affectation "Le Motty"
- LIMITE PARTIES HAUTE ET BASSE
- CONSTRUCTIONS PARTIE HAUTE
 - périmètre d'implantation des constructions - bâtiment à conserver
 - bâtiment existant hors-sol
 - bâtiment et objet recensés - note 3
 - périmètre d'implantation des constructions - extensions de la maison de maître a et b
 - périmètre d'implantation des constructions - extensions semi-enterrées et souterraines
 - périmètre d'implantation des constructions - dépendance
- CONSTRUCTIONS PARTIE BASSE
 - périmètre d'implantation des constructions - nouvelles A et B
 - autre périmètre superposé - aire des aménagements extérieurs
 - secteur autorisant des mouvements de terre de 2.50 mètres
 - cote d'altitude maximale des constructions dans le périmètre indiqué
 - périmètre d'implantation des constructions souterraines
 - région archéologique n° 179 / 302 "Sur le Vieux-Moulin", "Sur la Croix"
- ESPACES LIBRES DE CONSTRUCTIONS
 - autre périmètre superposé - aire d'entrée
 - autre périmètre superposé - aire de parc
 - périmètre de préservation du dégagement visuel
 - zone de verdure 15 LAT
 - arbre existant à préserver
 - autre arbre, à titre indicatif
- ACCÈS, STATIONNEMENT ET CHEMINS
 - accès véhicule, vélo et piéton
 - accès véhicule et vélo au parking souterrain
 - chemin piéton, vélo et véhicule de service occasionnel
 - chemin piéton public
 - connexion au réseau piéton communal
- plantation nouvelle, à titre indicatif
- accès vélo et piéton
- accès véhicule de service occasionnel, vélo et piéton
- chemin piéton interne (tracé indicatif)

GABARITS

échelle 1 : 500

